

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du 09 avril 2025,
- Compte Financier Unique 2025, Affectation des résultats de fonctionnement 2025, Budget primitif 2026,
- Questions diverses,

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, RAYNALDY Ilona, GIRAUDO Sonia, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : BAYOL Bernard, PENARD Françoise, MOLINES Marie-Thérèse

Madame RAYNALDY Ilona a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte à 10h00.

Le quorum étant atteint, la Commission Administrative peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 09 avril 2025.

Après lecture des différents points relatés dans le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission Administrative.

Délibération n°2026-03-01-CCAS

2. CCAS : Approbation du Compte Financier Unique 2025, Affectation des résultats 2025, Budget primitif 2026.

- | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du compte financier unique (CFU) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget CCAS ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	396,64 €	4 220,21 €	4 616,85 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	396,64 €	4 220,21 €	4 615.85 €

	totale			
	Dépenses réalisées	0,00 €	246,00 €	246,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 396,64 €	+ 4 220,21 €	+ 4 616,85 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	- 246€	- 246 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 396,64 €	+ 3974,21 €	+ 4 370,85€

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés la Commission Administrative.

Délibération n°2026-03-02-CCAS

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025**

la Commission Administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHANRION, après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2025 de la façon suivante :

CCAS : Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXÉDENT 3 974,21 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002) 3 974,21€
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 396,64€

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés la Commission Administrative.

Délibération n°2026-03-03-CCAS

• **Adoption du BUDGET 2026**

Vu l'instruction comptable M57 aux communes,

Vu la délibération n° 2026-03-02-CCAS du 12 mars 2026 adoptant le compte financier unique de l'année 2025,

Vu la délibération n°2026-03-03-CCAS du 09 avril 2025 approuvant l'affectation des résultats 2024,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents

- de **VOTER** le budget CCAS par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'**ADOPTER** le budget CCAS pour l'exercice 2026 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	3 974,21 €	396,64 €
RECETTES	3 974,21 €	396,64 €

- de **PRÉCISER** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés aux budgets,

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés la Commission Administrative,

Délibération n°2025-04-05-CCAS,

3. Questions diverses

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 11h00.**

Le Président,

André MOURGUES.

La secrétaire de séance,

Ilona RAYNALDY



